



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 11 mai 2023 (08h30)
Salle ETABLE- La Lombardière**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35		
Présents	: 25		
Votants	: 30		
Convocation et affichage	: 04/05/2023		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Monsieur	Denis	
	HONORE		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Sylvie BONNET (pouvoir à François CHAUVIN), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Sylvette DAVID (pouvoir à Christophe DELORD), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Yves RULLIÈRE.

BC-2023-127 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'EUROPE A ANNONAY, ET CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET FONDS MOBILITES ACTIVES 2023

Rapporteur : Monsieur Carlos ALEGRE

Annonay Rhône Agglo est engagée avec d'autres intercommunalités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le projet de création d'une véloroute voie verte entre les fleuves Loire et Rhône, dénommée Via Fluvia.

Le Département de l'Ardèche, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État soutiennent fortement ce projet, et ont notamment participé financièrement à la réalisation des premiers kilomètres sur le territoire de l'agglomération.

En 2023, des études de maîtrise d'œuvre vont démarrer afin d'aménager l'Avenue de l'Europe à Annonay.

En effet, la ville d'Annonay et Annonay Rhône Agglo lancent conjointement un marché de maîtrise d'œuvre pour réaménager les îlots Europe et Carnot à Annonay. Annonay Rhône Agglo sera maître d'ouvrage pour la partie cyclable Avenue de l'Europe, l'agglomération étant compétente pour la réalisation de la Via Fluvia. La ville d'Annonay porte l'aménagement des autres espaces publics.

Ce tronçon urbain de la Via Fluvia est indispensable à la traversée sécurisée de la ville. Il permettra un usage quotidien pour les mobilités de travail en joignant le centre-ville d'Annonay à plusieurs communes (vers le nord : Boulieu-lès-Annonay, Saint-

Marcel-lès-Annonay, et même la Loire ; et vers l'est : Vernosc-lès-Annonay) du bassin de façon sécurisée pour les cyclistes.

Annonay Rhône Agglo estime l'enveloppe financière nécessaire à 770 000 € HT (75 000 € de maîtrise d'œuvre dont relevés et études nécessaires et 695 000 € de travaux).

Après des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage finalisées début 2023, le démarrage des études de maîtrise d'œuvre est prévu pour l'été 2023, et les travaux au printemps 2024.

Concernant l'appel à projet mobilités actives, l'assiette éligible ne prend en compte que les aménagements sécurisés en site propre, séparés de la circulation automobile (voie verte et piste cyclable) et inscrit dans le cadre d'une politique cyclable.

Le projet retenu pour l'Avenue de l'Europe consistant en une piste cyclable sécurisée sur environ 700 mètres de linéaire, prévu au schéma des mobilités actives en cours de finition, il s'inscrit pleinement dans les attendus de l'État dans ce domaine.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opération	Dépenses € HT	Recettes € HT
Via Fluvia Aménagement de l'Avenue de l'Europe à Annonay	770 000 € HT 695 000 € de travaux 75 000 € de MOE et autres études	Région Auvergne Rhône- Alpes - 20 % 154 000 € Etat Fonds mobilités actives - 50 % 385 000 € Annonay Rhône Agglo - 30 % 231 000 €
Total	770 000,00 €	770 000,00 €

Il est à noter que le projet répond à de nombreux critères prioritaires de l'appel à projet : il se situe à proximité d'un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville, s'inscrit dans un territoire peu dense (unité urbaine de moins de 100000 habitants), dessert la gare routière d'Annonay et des établissements scolaires et s'intègre dans une commune impliquée dans le dispositif Action Coeur de Ville.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2331-6 et L1111-10,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

CONSIDERANT le sixième appel à projet Fonds Mobilités actives du Ministère chargé des Transports,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'opération et son plan de financement prévisionnel, sous réserve des inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour une subvention de 154 000 €,

VALIDE la candidature d'Annonay Rhône Agglo au sixième appel à projet Fonds Mobilités actives du Ministère chargé des Transports, pour une subvention de 385 000 €,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec les subventions précédemment citées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 12/05/23
Publié le : 15/05/23
Transmis en sous-préfecture le : 12/05/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230511-41092-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET